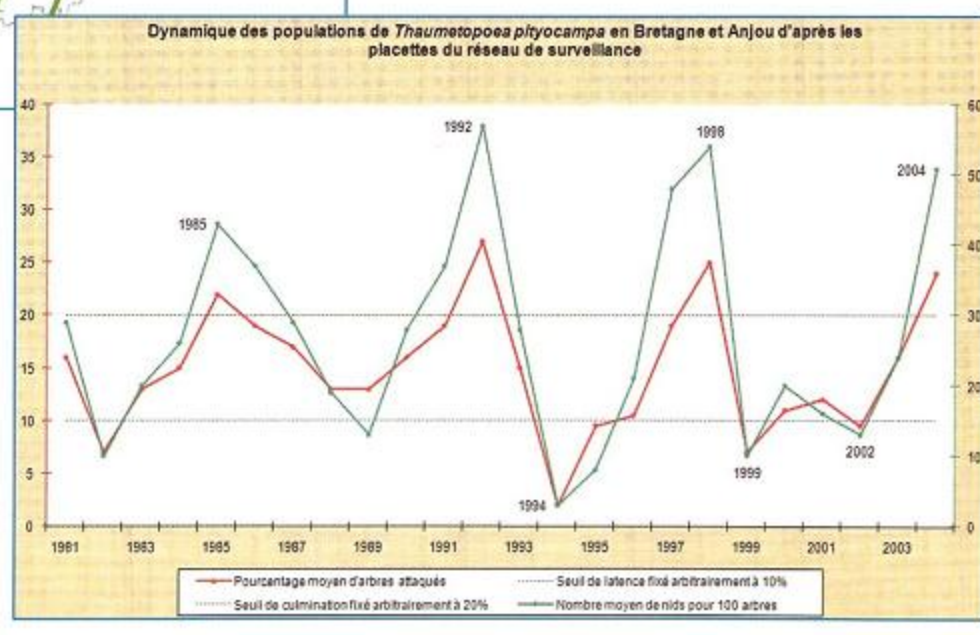
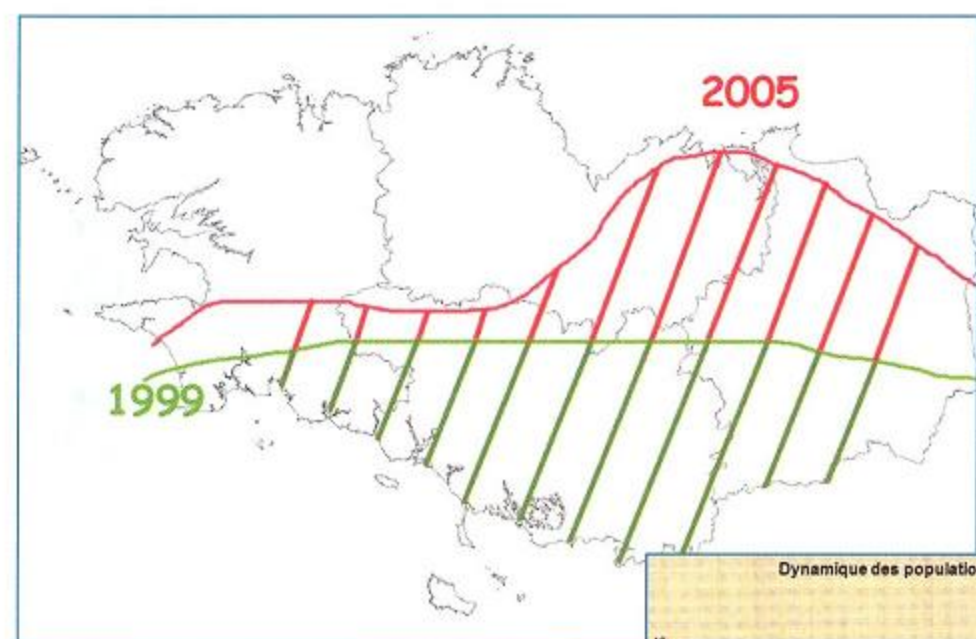


Historique et situation :

- > Depuis les années 70, l'aire de répartition géographique de la chenille processionnaire du pin est en nette progression. La chenille est présente dans le sud Finistère, une grande partie du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, l'est des Côtes d'Armor. En janvier 2005, une progression est observée sur le littoral nord.



Source : Département de la Santé des forêts, 2005.

- > En Bretagne, les infestations ont lieu tous les 7-8 ans avec des phases de gradation d'environ 4 ans. A noter que la population est régulée par un complexe parasitaire et de prédateurs qui s'installent peu à peu, d'où la nécessité de ne pas réaliser des traitements systématiques.

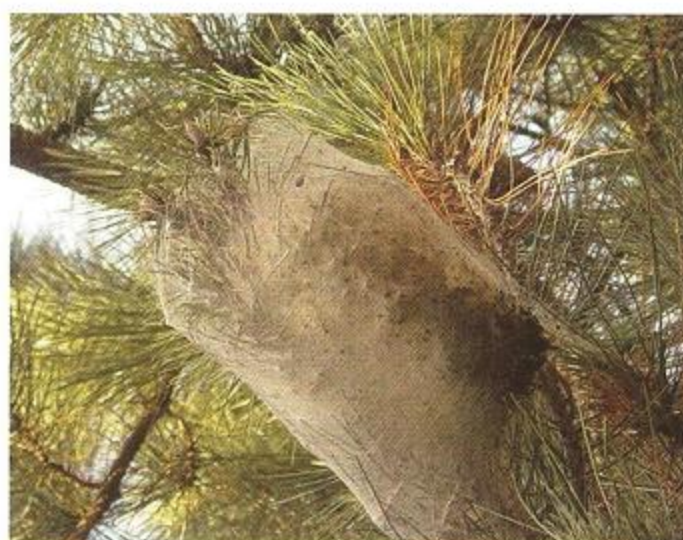
Comment la reconnaître ?

- > Le papillon est nocturne et présente un aspect différent selon le sexe.



Adulte femelle Adulte mâle

- > Cet insecte a un cycle annuel (1 génération par an). Sa présence est facilement repérable :
- L'hiver par de gros nids soyeux blancs dans les pins et parfois les cèdres.
- De février à début mai par des processions au sol pouvant être assez spectaculaires.



DSF, 2005. Procession en cours d'enfouissement.



Quels risques, à quelles périodes ?

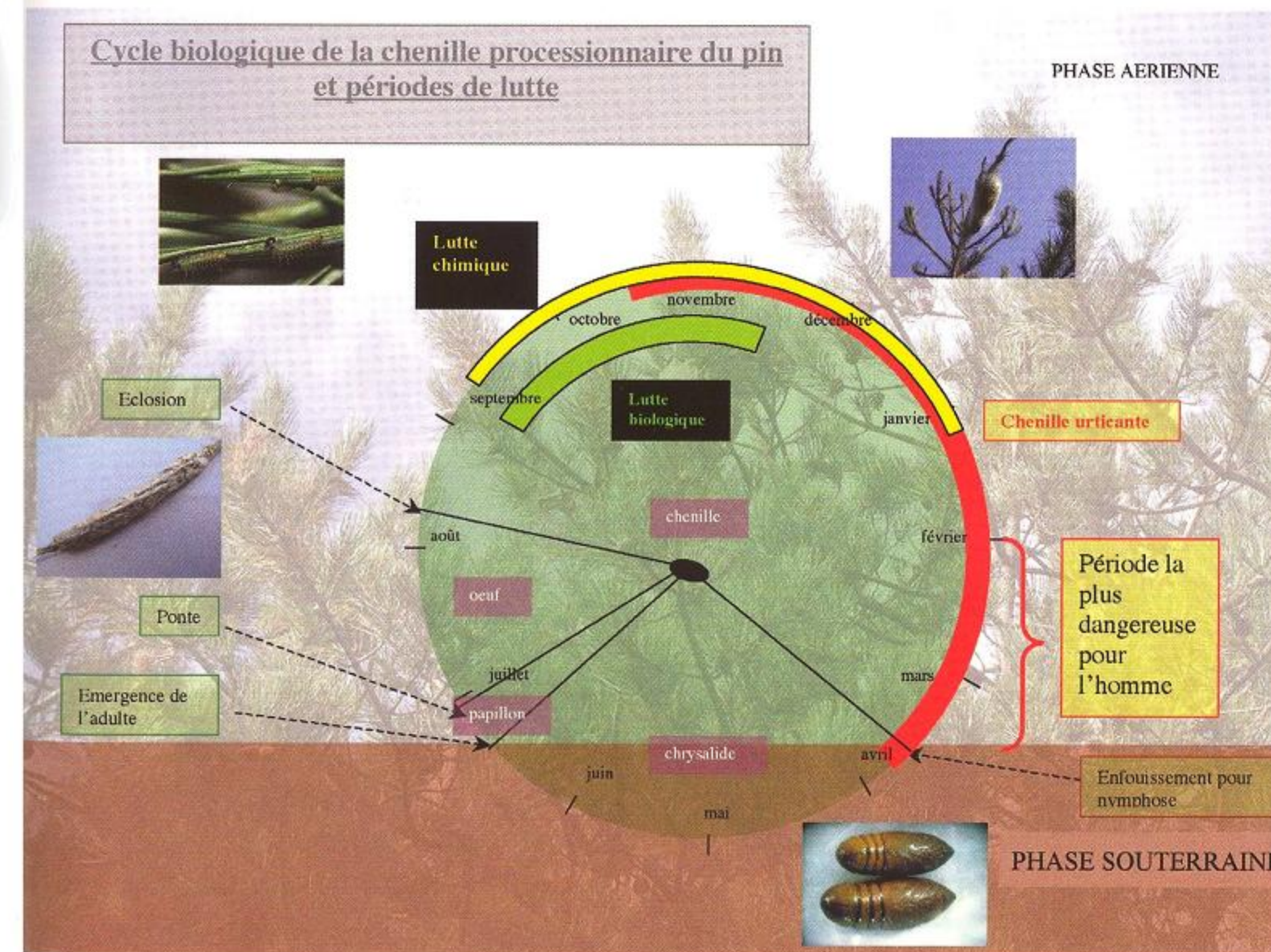
Des poils urticants...

- > Les poils urticants se présentent sous la forme de petits harpons venimeux qui ont la faculté de rentrer dans les couches inférieures de l'épiderme. Les réactions chez l'humain et l'animal peuvent être des œdèmes, des éruptions cutanées, des démangeaisons, des allergies, de l'œdème conjonctival, cataracte, décollement de la rétine...

Des défoliations fortes à très fortes, peuvent entraîner une perte de croissance et un affaiblissement des arbres, rarement leur mort.

... à risques de février à mai !

- > De février à début mai selon la situation géographique : la chenille est au stade le plus urticant et sa présence au sol est dangereuse pour les individus notamment les enfants et pour les animaux. La présence au sol de la chenille est d'autant plus dangereuse qu'elle sort en milieu de journée par beau temps.
- > L'hiver : le vent provoque la libération des poils urticants contenus dans les nids et les dissémine générant des risques d'accidents allergiques.



Où la trouve-t-on ?

Sur les pins...

- > Les pins sont les hôtes favoris de la chenille. Elle les choisit de préférence selon l'ordre suivant, le pin noir d'Autriche, le pin laricio de Corse ; le pin maritime ; le pin insignis ; le pin sylvestre. On la rencontre parfois sur les cèdres et autres conifères.

...dans les zones fréquentées par l'homme...

- > Le papillon vole vers les arbres isolés et les clairières ou les lisières Sud/Est, Sud et Sud-Ouest des bois. Ce papillon nocturne est perturbé et attiré par les sources lumineuses. Tous les pins situés dans les zones urbanisées (sur espaces verts, jardins de particuliers, cours d'écoles...) sont des cibles privilégiées de l'insecte.

Quels sont les moyens de lutte ?

Traiter lors de la période à risque... c'est déjà trop tard...

- Il existe des produits chimiques homologués mais il est souhaitable d'utiliser des préparations biologiques devant être appliquées sur jeunes chenilles, entre septembre et fin novembre.
- Les traitements individuels sont à éviter. Il est préférable de faire appel à une entreprise agréée.

Pour plus d'informations, contacter la DRAF-SRPV.

Afin de mener une lutte efficace, la surveillance du stade de parasite est primordiale. C'est à partir des observations réalisées sur le terrain que les dates de lutte sont définies. Il est nécessaire que celle-ci soit organisée, raisonnée et décidée sur l'ensemble d'un territoire plutôt que de manière isolée.

La lutte n'a pas pour but d'éradiquer le parasite mais uniquement de limiter les dégâts pouvant être engendrés sur végétaux et les nuisances sur les individus et les animaux. La lutte ne doit pas être systématique mais décidée en fonction des stades et de la dynamique de population et réalisée de manière collective sur l'ensemble du territoire pour une bonne efficacité.

Techniques de lutte

- > Aérienne : pour les arbres très hauts, les grandes étendues à traiter et non accessibles par le sol.
- > A partir du sol : pour les arbres de taille moyenne et dans les parcelles très morcelées, les arbres isolés.



- Traitement à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique
- Traitement à l'aide d'un pulvérisateur à dos
- Coupe des nids à l'aide d'un échenilloir.



Echenillage

Vérifier auprès de votre commune, si elle est inscrite dans un plan de lutte collective.

Précautions à prendre : Ne pas toucher les chenilles, ne pas manipuler les nids, éviter les zones à risques durant les périodes critiques. Informer, surveiller particulièrement les enfants durant les périodes à risques.

La lutte individuelle n'est pas souhaitable, seule la lutte collective est réellement efficace.

Adresses utiles :

- > Mairie de votre commune
- > FEREDec Bretagne
- > Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt - Service Régional de la Protection des Végétaux : 280, rue de Fougères 35700 RENNES - 02 99 87 45 87
- > Les Fédérations Départementales :
 - Morbihan : FEMODEC 02 97 63 09 09
 - Ille-et-Vilaine : FEVILDEC 02 23 21 18 19
 - Côtes d'Armor : FECODEC 02 96 01 37 00
 - Finistère : FEFIDEC 02 98 43 04 44

Cette plaquette a été réalisée en collaboration avec le Département de la Santé des Forêts.



Avec l'aimable participation des correspondants D.S.F. de Bretagne et l'O.N.F.

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bretagne
ZA de Bellevue - 5, rue Antoine de St-Exupéry - 35235 Thorigné Fouillard
Tél. 02 23 21 18 18 - Fax : 02 99 27 56 89

Mail : feredec@feredec-bretagne.com - Site internet : <http://www.feredec-bretagne.com>